



DIRECTEUR

TYPES DE POSTES RATTACHÉS À L'EMPLOI :

- > **Directeur général.**
- > **Directeur général adjoint en charge du numérique et de l'aménagement.**
- > **Directeur général adjoint en charge de la performance économique.**
- > **Directeur général adjoint en charge du pilotage stratégique.**
- > **Directeur de cabinet du directeur général.**
- > **Secrétaire général.**
- > **Directeur des ressources humaines.**
- > **Directeur adjoint des ressources humaines.**
- > **Directeur des systèmes d'information.**
- > **Directeur adjoint des systèmes d'information.**
- > **Directeur financier.**
- > **Directeur courrier colis.**
- > **Directeur des télécoms.**
- > **Directeur adjoint des télécoms.**
- > **Directeur des services bancaires.**
- > **Directeur des réseaux de vente.**
- > *Directeur général des services.¹*
- > *Directeur des services techniques.¹*
- > *Secrétaire général adjoint.¹*

DÉFINITION SYNTHÉTIQUE DE L'EMPLOI* :

Le directeur concourt à la définition et à la mise en oeuvre des orientations stratégiques de la collectivité et des modes de gestion dans une finalité de service public. Il supervise, arbitre et organise les moyens et les ressources, pilote et adapte le projet d'organisation de la collectivité en déclinant les objectifs par services, voire par directions.

ACTIVITÉS PRINCIPALES** :

- Participation à la définition des orientations stratégiques du secteur.
- Organisation et mise en oeuvre d'une ou plusieurs politiques publiques.
- Assistance et conseil aux élus.
- Evaluation des effets d'une politique publique.
- Management d'un ou plusieurs services ou directions.
- Animation du dialogue social de la ou des entités.
- Pilotage de projets ou d'opérations.
- Gestion des ressources (budgétaires, administratives, humaines...).
- Communication et relations avec les usagers.

ACTIVITÉS SECONDAIRES :



COMPÉTENCES REQUISES*** :

savoirs	<ul style="list-style-type: none">▪ Maîtrise du domaine encadré.▪ Enjeux, évolutions et cadre juridique des politiques publiques du secteur ou du domaine.▪ Environnement territorial.▪ Réseaux stratégiques d'information.▪ Méthodes et outils d'analyse et de diagnostic.▪ Principes du management.	<ul style="list-style-type: none">▪ Instances et processus de décision de la collectivité.▪ Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques.▪ Méthodes d'ingénierie de projets.▪ Principes de la comptabilité publique et du droit administratif.▪ Démarches qualité (ISO 9001, etc.).
savoir-faire	<ul style="list-style-type: none">▪ Établir des scénarios sur les différentes stratégies possibles conformément aux demandes et projets politiques.▪ Définir les modalités de mise en oeuvre des orientations politiques et des projets avec la ligne hiérarchique.▪ Participer à la définition d'une stratégie de communication.	<ul style="list-style-type: none">▪ Établir des argumentaires stratégiques sur les conditions et les modalités de mise en oeuvre de la demande politique.▪ Conseiller les élus et les alerter sur les risques particuliers liés à la mise en oeuvre de la demande politique.
comportements professionnels	<ul style="list-style-type: none">▪ Rigueur.▪ Sens de la communication.▪ Esprit de synthèse et d'analyse.▪ Savoir gérer la pression et le stress.	<ul style="list-style-type: none">▪ Grande capacité d'adaptation face à la multiplicité des tâches et au travail en réseau.▪ Sens de la diplomatie.▪ Disponibilité.

PARTICULARITÉS D'EXERCICE DE L'EMPLOI :

CONDITIONS D'ACCÈS À L'EMPLOI :

Prérequis à l'emploi

Formations nécessaires à l'emploi

PROXIMITÉ AVEC D'AUTRES EMPLOIS :

EXEMPLE(S) DE PARCOURS DE CARRIÈRE :

Possibilités d'emplois précédents

Évolutions potentielles vers d'autres emplois

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI :

Facteurs clés d'évolution à moyen terme

Conséquences sur les activités et les compétences

**Définition synthétique de l'emploi : Il s'agit à la fois de la finalité, de la raison d'être et de la contribution attendue de l'emploi.*

** *Activités principales : Il s'agit des principaux ensembles d'actions ou d'opérations qui permettent de réaliser la mission de l'emploi.*

*** *Compétences requises : Les compétences pour occuper un emploi de référence se déduisent des activités. C'est une combinaison de savoirs et de savoir-faire mobilisés en situation de travail et nécessaires à la réalisation des activités. Il est à noter que les compétences citées pour un emploi de référence sont des compétences cibles, leur niveau de maîtrise peut être différent en fonction du poste occupé dans cet emploi.*